



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

ID : 056-255613374-20210528-D_2021_04_02-DE

COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2021

2021-04-02

Objet : Délégation du Comité syndical au président – Compte rendu des décisions prises.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 19 mai 2021, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président élu.

Présents : Mme Laëticia DUMAS, MM. Christophe BROHAN, Michel GUERNEVE, Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE (représenté par Gérard THÉPAUT jusqu'à son arrivée à 19h07), Thierry EVENO, Régis FACCHINETTI, Samuel FERET, Claude LE JALLÉ, Patrice LE PENHUIZIC (arrivé à 18h10), Denis LE RALLE, Alban MOQUET, Christian SEBILLE, Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER (arrivé à 18h26).

Absents : François ARS, François MOUSSET, Jean-Pierre RIVOAL.

Pouvoirs : Pascal BARRET a donné pouvoir à Alban MOQUET, Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Patrice LE PENHUIZIC, Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Laëticia DUMAS, Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Gérard THÉPAUT, Roland TABART a donné pouvoir à Alain LAYEC.

Quorum : 15 délégués présents ; le quorum (13 délégués) est atteint.

Le président présente le rapport suivant :

Par délibération n° D-2020-04-07 du 30 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé, conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-2, L5211-10, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Président des attributions dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Comité syndical des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les décisions prises par le Président sont les suivantes :

Marchés publics ou contrats conclus à titre onéreux d'un montant inférieur ou égal à 90 000,00 € H.T et supérieur 5 000 € HT (NB : des commandes de valeur inférieure ou égale à 5 000 € HT peut également figurer ci-dessous).

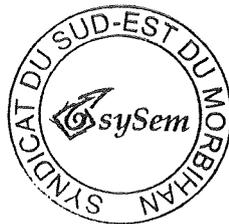
SITE OU ACTIVITE	Objet	Titulaire	Montant H.T.
SIEGE	30000 exemplaires autocollants « STOP PUB »	IMPRIGRAPH	1480,00 €
Ecosite de La Lande du Matz	Mise à jour topographique sur le CET parcelle 128	GEO BRETAGNE	4230,00 €
Station de transfert de l'ÉPINE	Nettoyage du bardage et des gouttières du quai de transfert	QUESTEMBERG COMMUNAUTE	1528,17 €

Ecosite de La Lande du Matz	Campagnes trimestrielles de mesures et d'échantillonnage et évaluation de la pompe de relevage	LDA	1858,51 €
Ecosite de La Lande du Matz	Réseau de surveillance piézométrique	FONDASOL	5349,50 €
Valorisation des déchets végétaux	Marché valorisation des D.V. 2019-2020 broyage, transport depuis les plateformes du secteur de Vannes – Avenant n° 1 – Rémunération complémentaire ponctuelle semaines 41 à 48/2020.	COVED	3366,61 €
UVO VENESYS	Attribution du marché à procédure adapté de surveillance des odeurs autour de l'UVO VENESYS à Vannes et mise à disposition d'un logiciel de gestion des données	AROMA CONSULT ODOURNET	73843,00 €

Il est proposé au Bureau Syndical de **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical.

Vote :

Votants :	15
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	15



Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard THÉPAUT